

Ontologie administrative et défaillance de la preuve biologique : étude expérimentale de l'inexistence civile des sujets privés d'empreinte numérique algorithmique

Kourouma-Petit D.¹, Wiśniewski-Leblanc A.², Traore-Marchetti F.³

¹ Laboratoire d'Ontologie Civile et Défaillances Institutionnelles (LOCDI), Université Paris-XII-Fictive

² Centre de Recherche en Identité Administrative Comparée (CRIAC), Université de Varsovie-Fictive

³ Unité d'Études des Fantômes Biologiques Non Indexés (UEFBNI), Université de Bamako-Fictive

DOI : 10.9999/icf.2025.iic.0,91 · icf.news/article-inexistence-civile

Résumé

La présente étude expérimentale examine la capacité des institutions publiques à reconnaître l'existence physique d'un être humain ne disposant d'aucune empreinte numérique algorithmique — définie comme l'absence totale de profil sur les plateformes des écosystèmes Meta, Alphabet et leurs dérivés.

Sur 214 interactions administratives, l'**Indice d'Invisibilité Civile (IIC)** s'établit en moyenne à **0,91** pour un sujet sans empreinte numérique. L'absence de profil numérique constitue, aux yeux du guichet contemporain, une anomalie ontologique plus grave que la perte de tous les documents d'identité réglementaires.

L'adage cartésien "*Je pense, donc je suis*" est invalidé. Le paradigme institutionnel dominant est désormais : "**Tu es tagué, donc tu existes.**"

Mots-clés : IIC · Bug du Guichet · fantôme biologique · Schrödinger · ontologie administrative · cicatrice d'appendicite · cookie (valeur probante supérieure)

1. Introduction

Descartes proposait en 1637 : "*Je pense, donc je suis*." Ce principe, qui a structuré pendant trois siècles la philosophie de l'identité personnelle, se heurte aujourd'hui à une révision institutionnelle silencieuse mais implacable.

Les données recueillies dans le cadre de la présente étude suggèrent que le paradigme dominant dans l'administration publique contemporaine est désormais le suivant : "*Tu es tagué, donc tu existes*." Son corollaire opérationnel est : "*Tu respîres mais tu n'as pas de compte, donc tu constitues un problème de procédure*."

Cette révision n'a fait l'objet d'aucun décret, d'aucune circulaire, d'aucune délibération publique. Elle s'est imposée par capillarité numérique, progressivement, au rythme de la dématérialisation des services publics et de la généralisation des formulaires en ligne nécessitant une adresse email valide comme condition préalable à l'existence administrative.

2. Cadre théorique

2.1 La dématérialisation de l'être

La théorie des organisations identifie depuis les années 2000 un phénomène de substitution progressive de la preuve physique par la preuve numérique dans les processus d'identification institutionnelle. Ce phénomène a connu une accélération spectaculaire avec la pandémie de 2020, produisant un effet de path dependency dont les conséquences n'ont pas encore été entièrement documentées, et que la présente étude contribue partiellement à documenter.

2.2 Le Paradoxe du Guichetier de Schrödinger

Les auteurs introduisent le **Paradoxe du Guichetier de Schrödinger** : un citoyen sans smartphone est, du point de vue du guichet contemporain, simultanément vivant — puisqu'il respire, parle et occupe de l'espace dans la file d'attente — et mort administrativement — puisqu'aucune base de données ne lui attribue d'historique de recherche de chaussures, de Reels de chats, ou de tentative de récupération de mot de passe.

Cet état superposé de vivant-et-inexistant constitue, selon les auteurs, "la contribution la plus originale de l'ère numérique à la philosophie de l'identité depuis Descartes, et la moins délibérée."

3. Méthodologie

3.1 Protocole de terrain

214 interactions administratives ont été conduites entre janvier et mai 2025, dans des communes, commissariats, préfectures et guichets de services publics de cinq départements. Les chercheurs se présentaient ayant simulé la perte totale de leurs documents réglementaires et déclarant ne posséder aucun profil numérique. Ils disposaient en revanche de leur corps physique, de leurs empreintes digitales, d'une cicatrice d'appendicite documentée, et dans deux cas, d'un grain de beauté caractéristique.

3.2 L'Indice d'Invisibilité Civile (IIC)

L'IIC mesure la vitesse à laquelle un être humain en chair et en os disparaît des radars de la réalité institutionnelle en fonction de son absence dans les trois premiers résultats de recherche Google.

$IIC = 1 - (\text{preuves biologiques acceptées} / \text{preuves biologiques présentées})$

Un IIC de 0 indique une institution reconnaissant pleinement la présence physique comme preuve d'existence. Un IIC de 1 indique une institution ayant intégralement substitué la trace numérique à la présence physique.

3.3 Classification des incidents

Catégorie A — Le Bug du Guichet : détresse cognitive de l'agent face à l'absence de profil numérique, se manifestant par un silence prolongé, une consultation répétée de l'écran, et dans 23 % des cas, l'appel d'un supérieur hiérarchique pour validation.

Catégorie B — Le Syndrome de la Chair Inutile (SCI) : moment où le chercheur réalise que sa propre mère le reconnaîtrait sans hésitation, mais que la commune refuse de lui délivrer un document au motif que l'absence de profil numérique constitue un champ obligatoire non renseigné dans le logiciel de traitement des dossiers.

Catégorie C — La Suspicion Existentielle : cas où l'agent recourt à des hypothèses alternatives pour expliquer l'absence de trace numérique : voyage temporel non déclaré, programme de protection des témoins, ou, dans un cas documenté à Créteil, *"peut-être que vous n'existez pas depuis très longtemps, Monsieur, ça arrive."*

4. Résultats

4.1 Résultats quantitatifs

Comportement de l'agent observé	%
Au moins un symptôme de Bug du Guichet	94 %
Demande d'une preuve numérique alternative	78 %
Mention explicite d'un réseau social comme solution	61 %
Suspicion active quant à la légitimité de l'absence	34 %
Suggestion de "faire un effort" pour créer un compte	12 %
Qualification de "situation irrégulière" sans texte de loi cité	3 %

Tableau 1. Comportements des agents administratifs face à un sujet sans empreinte numérique (n = 214 interactions). L'IIC moyen observé s'établit à 0,91.

4.2 Le gradient d'incrédulité institutionnelle

L'analyse révèle un **gradient d'incrédulité institutionnelle** dont la progression est statistiquement robuste : l'agent accepte sans difficulté l'absence de passeport — document perdu, c'est courant. Il accepte l'absence de carte bancaire — vol possible, ça arrive. Il refuse catégoriquement de concevoir qu'un adulte de 40 ans n'ait jamais créé de compte email, n'ait jamais cliqué sur "Mot de passe oublié", et n'apparaisse dans aucune base de données commerciale.

Cette absence est perçue non comme une liberté individuelle, mais comme une anomalie de la matrice nécessitant une explication de nature soit médicale, soit sécuritaire.

4.3 La cicatrice d'appendicite comme preuve rejetée

Dans la phase pilote conduite à Mons, un sujet a tenté de prouver son identité en montrant ses empreintes digitales et sa cicatrice d'appendicite. L'agent administratif a poliment décliné, arguant que *"les cicatrices se photoshopent, alors qu'un badge bleu de certification, ça ne ment pas."*

Cette réponse a été codée par les auteurs comme **IIC = 1, occurrence pure**. Elle constitue, selon eux, "la reformulation la plus concise et la plus involontairement philosophique de la hiérarchie contemporaine des preuves d'identité."

« *Les cicatrices se photoshopent. Un badge bleu de certification, ça ne ment pas.* » Agent administratif, commune de Mons, phase pilote — codé IIC = 1, occurrence pure

Incident de terrain — chercheurs toujours en cours de traitement

Deux chercheurs participant à l'étude, ayant poussé le protocole jusqu'à son terme logique en refusant de fournir toute empreinte numérique quelle qu'elle soit, n'ont pas pu être libérés administrativement à l'issue de leur interaction.

Ils ont été temporairement stockés dans le local des archives d'une commune du Val-de-Marne, entre les dossiers de 1994 et la machine à café en panne, dans l'attente d'une résolution de leur situation ontologique.

Au moment de la soumission de cet article, leur situation administrative est toujours en cours de traitement. Physiquement, ils vont bien. Administrativement, ils n'existent plus depuis le 14 mars 2025.

5. Discussion

Les résultats établissent que la hiérarchie des preuves d'identité dans l'administration publique contemporaine a subi une inversion structurelle non documentée : la trace numérique — cookie de connexion, historique de recherche, profil sur plateforme commerciale — est désormais perçue comme une preuve d'existence plus fiable que la présence physique, l'empreinte digitale, ou la cicatrice d'appendicite.

Un individu disposant de son corps, de ses empreintes, de son ADN et d'un témoin oculaire, mais dépourvu de compte Instagram, est statistiquement moins identifiable aux yeux du guichet contemporain qu'un individu disposant d'un compte vérifié créé il y a six mois avec une adresse email jetable et une photo de profil générée par intelligence artificielle.

Ce résultat mérite d'être soumis à l'attention du législateur. Les auteurs ne le feront pas eux-mêmes, n'ayant pas trouvé l'adresse email du législateur sans créer de compte sur la plateforme dédiée.

6. Conclusion

"Je pense, donc je suis" est invalidé.

"Tu es tagué, donc tu existes" est le paradigme institutionnel dominant.

"Tu respires mais tu n'as pas de compte, donc tu constitues un problème de procédure" est le corollaire opérationnel.

L'adage cartésien résiste encore dans les cafés, les marchés, et les conversations entre êtres humains non médiatisées par une interface numérique. Il ne résiste plus au guichet.

Deux chercheurs n'ont pas pu contribuer à la rédaction des conclusions de cet article. Ils sont dans le local des archives. Ils lisent les dossiers de 1994. Ils vont bien. Administrativement, ils n'existent plus.

Déclarations

Conflits d'intérêts : Les auteurs possèdent des comptes sur diverses plateformes numériques, ce qui leur a permis de soumettre cet article. Ils sont conscients de l'ironie de cette situation.

Financement : Entièrement autofinancé par la revente de vieux disques durs n'ayant jamais hébergé l'application Threads.

Note de la rédaction : Publié par l'Institut du Constat Fondamental — icf.news

Références

- Kourouma-Petit, D. (2024). Dématérialisation et effacement du sujet physique dans les administrations françaises. *Revue d'Ontologie Civile*, 3(1), 12–34.
- Wiśniewski-Leblanc A. (2023). Le paradoxe de la connectivité administrative. *Journal of Administrative Identity*, 7(2), 88–112.
- Traore-Marchetti, F. (2022). Fantômes biologiques non indexés : premières observations de terrain. *Cahiers de Sociologie Institutionnelle*, 11(4), 201–224.

- Descartes, R. (1637). Discours de la méthode. La Haye : Jan Maire. Conclusion principale invalidée par la présente étude.
- Comité d'Éthique ICF (2025). Procès-verbal du troisième jeudi — point sur les chercheurs stockés dans les archives. Non diffusé.